Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le D_25SEPT2026_1
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_1-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	9	11

Séance du 25 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre, la commission permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 02/09/2026

Présents : Mesdames Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hervelyne COUEDO

Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Absent(es) excusé(es) : Marie-Pierre LE NEZET, donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Nadia PICHON, donne pouvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Madame Gladys LE SAUSSE

Objet : Délibération sur l'activité cinéphile pour les personnes de 60 ans et plus au cinéma LE VULCAIN à Inzinzac-Lochrist.

Validation du projet « Séances de cinéma mensuelles » à destination des personnes de 60 ans et plus

Considérant :

- La volonté du CCAS de développer des actions favorisant le lien social, le bien-être et la participation des personnes âgées à la vie locale ;
- L'intérêt d'organiser des activités culturelles adaptées aux personnes de 60 ans et plus, favorisant la convivialité et la lutte contre l'isolement ;

Après présentation du projet et des modalités d'organisation,

Il est demandé au conseil d'administration de valider :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_1-DE

Article 1 — Validation du projet

Le conseil d'administration valide la mise en place d'un cycle de séances de cinéma itinérantes à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.

Article 2 — Calendrier, programmation 2026 – 2027

- Mardi 15 Septembre 2026
- Mardi 6 Octobre 2026
- Mardi 17 Novembre 2026
- Mardi 15 Décembre 2026
- Mardi 19 Janvier 2027
- Mardi 16 Février 2027
- Mardi 16 Mars 2027
- Mardi 13 Avril 2027
- Mardi 18 Mai 2027
- Mardi 15 Juin 2027

Le calendrier pourra être adapté en fonction des contraintes opérationnelles et de programmation du cinéma.

Article 3 — Lieu et horaire

Les projections auront lieu au cinéma Le Vulcain à Inzinzac-Lochrist, avec un début de séance fixé à 14h30.

Article 4 — Transport

Un transport en minibus « bus de la commune » sera organisé par la mairie de Sainte-Hélène, avec un départ prévu à 13h05 depuis le parking de la mairie. Le bus accueille 8 personnes plus l'accompagnant. Les 2 ou 3 personnes seront pris en charge par le transport en bus de Merlevenez.

Article 5 — Tarif et prestations

Le tarif de participation est fixé à 5,50 € par personne et comprend l'accès à la séance et une collation offerte à l'issue de la projection. Les modalités de paiement et d'inscription seront déterminées par le CCAS. Les bénéficiaires s'acquitteront de leur participation auprès de l'accompagnateur.

Article 6 — Inscriptions et capacité

Le nombre de places étant limité 10-11, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le CCAS veillera à mettre en place une procédure claire d'inscription et de suivi des participants (liste, coordonnées,) qui sera communiqué au cinéma J-2 par mail.

Article 7 — Public cible et accessibilité

Ces séances sont destinées prioritairement aux personnes de 60 ans et plus résidant sur la commune ou aux alentours. Le CCAS s'engage à faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et à informer les bénévoles/agents chargés de l'accompagnement.

Article 9 — Communication et partenariats

Le CCAS se charge de la communication auprès du public ciblé et peut mobiliser des partenaires locaux (cinéma, associations, bénévoles) pour la mise en œuvre de l'opération.

Article 10 — Évaluation

Un bilan d'activité (fréquentation, satisfaction,) sera établi et présenté au conseil d'administration à l'issue du cycle prévu afin d'évaluer la pertinence et la pérennisation du dispositif.

Le présent dispositif entre en vigueur dès sa validation par le conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_1-DE

A l'unanimité des membres présents le conseil d'administration du CCAS adopte le projet « Séances de cinéma mensuelles » à destination des personnes de 60 ans et plus.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 25/09/2026 à Sainte-Hélène

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Gladys LE SAUSSE

